

Liste des délibérations
-
CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JANVIER 2023 – 19h00

PERSONNEL	
N°2023-20-01-01D	Renouvellement de la convention d'adhésion au service intérim avec le Centre de Gestion
Délibération	Adopté à l'unanimité
FINANCES	
N°2023-20-01-02D	Remboursement partiel d'une facture d'eau à un locataire d'un logement communal
Délibération	Adopté à l'unanimité
VIE ASSOCIATIVE	
N°2023-20-01-03D	Chèque associatif 2022 : règlement financier
Délibération	Adopté à l'unanimité
BIBLIOTHEQUE	
N°2023-20-01-04D	Plan de développement de la lecture publique 2022-2027 : signature de la convention socle
Délibération	Adopté à l'unanimité
URBANISME	
N°2023-20-01-05D	Dénomination de 2 nouvelles voies : Impasse du Clos des Fées et rue du Poyet
Délibération	Adopté à l'unanimité

Présents : Mesdames et Messieurs Claude DURAY, Maire, Noël CADET, 1^{er} Adjoint au Maire, Emilie ROUGIER – 2^{ème} Adjointe au Maire, Jean RONZATTI – 3^{ème} Adjoint au Maire, Gérard TANTOLIN – 5^{ème} Adjoint au Maire, Caroline LEICHT, Patrice JACQUIER, Aurore BERTAUX, Cyril PELOSO, Stéphane PERRIER, Alain REGAUDIAT, Sandrine POIGNET, Laurent VERNAZ, Alain FINA, Mathieu CICERI

Absents excusés : Florianne FALOLA-CHOUACHI (pouvoir à Claude DURAY), Vincent FROMENT (pouvoir à Alain REGAUDIAT), Céline JOLY (pouvoir à Caroline LEICHT), Emilie DEGLISE-FAVRE

Secrétaire de séance : Patrice JACQUIER

Assistait également à la réunion : Sébastien GAUDET, secrétaire général de la Mairie

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 9 décembre 2022.

Patrice JACQUIER est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Préambule - Installation d'un nouveau conseiller municipal

Monsieur Le Maire, Claude DURAY, fait part de la démission, le 5 janvier 2023, de Mélanie DALLA COSTA de son poste de conseillère municipale pour des raisons personnelles et de la démission, le 10 janvier 2023, du suivant de liste, Nicole TURPIN.

Vincent FROMENT devient donc conseiller municipal de Frontenex.

TRAVAUX

Point sur les travaux réalisés, en cours et en projet

Rapporteur : Jean RONZATTI

Jean RONZATTI, Adjoint au Maire en charge des Travaux, fait un point sur les travaux réalisés et programmés prochainement :

- L'opération de rénovation des 3 chaufferies (Mairie, Cure, Grand Roc) avance (coupure gaz, sonde..) et il reste quelques travaux de finition (porte coupe-feu, calorifugeage des tuyaux...)
- Suite aux chutes de neige, un problème de fuite à un abergement a été détecté sur la toiture de l'Immeuble « Le Grand Roc », ainsi que sur les arrêts de neige de la Mairie
- La rénovation du local arrière de la boucherie du Grand Roc aura lieu à compter du 20 mars 2023
- La rénovation du local de l'esthéticienne (Immeuble « Les 4 Chemins ») aura lieu en février
- Le remplacement des 4 mâts du carrefour de la Mairie a été réalisé début janvier et permettra de reposer les illuminations de Noël dans ce secteur
- Concernant la requalification de la rue du Boulodrome, un bornage a été effectué pour vérifier les propriétés côté centre équestre, qui correspondent quasiment à la barrière actuellement en place et il n'y a donc pas de terrain à récupérer
- Pour la sécurisation de la patte d'oie, un devis de maîtrise d'œuvre sera proposé en commission des travaux qui aura lieu le 31 janvier
- La pose de 6 nouveaux caveaux dans l'ancien cimetière par l'entreprise PECH est en cours : 2 sont achevés et 2 sont en cours
- L'entreprise SERTPR a réalisé un devis pour la rénovation des allées du cimetière en décapant l'existant et en posant un revêtement en gravier fin compacté de type bellecombe ou saint thibaut. Cette solution serait un bon compromis pour assurer l'accessibilité et résoudre le problème du désherbage (interdiction d'usage des produits phytosanitaires)
- Des bordures (rue de la gare et dans la zone) n'ont pu être réparées au vu des conditions météorologiques et le seront au printemps
- Le garde-corps de l'escalier extérieur de la mairie est fabriqué et il va être mis en peinture
- Les différents devis pour la rénovation du bardage du bâtiment des services techniques seront étudiés en commission TRAVAUX du 31 janvier

Point sur les services techniques

Rapporteur : Jean RONZATTI

Jean RONZATTI, Adjoint au Maire en charge des Services Techniques, fait un point sur l'activité des services techniques :

- Les agents ont déneigé trois fois depuis le début d'année
- Les illuminations de Noël ont été déposées
- La livraison du E-JUMPY est toujours en attente
- Des devis pour le remplacement de la camionnette des services techniques ont été effectués pour une acquisition en 2024 si le véhicule actuel nécessite trop de réparations au moment du passage au contrôle technique

Avancée du projet de création d'un espace multi-activités au Poyet

Rapporteur : Claude DURAY

Claude DURAY fait part des avancées sur le projet de création d'un espace multi-activités dans le secteur du Poyet, avec les premières études de faisabilité qui ont fait l'objet d'échanges avec ARLYSERE, l'architecte et la SAS (société d'aménagement de la Savoie).

Le CIAS ARLYSERE a émis ces besoins en terme d'espaces et d'usage des étages, qui seront transmis à l'architecte pour suivi.

Une demande d'acquisition de foncier supplémentaire a été faite au promoteur et reste en attente de réponse.

Des échanges sont en cours pour le recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage.

Claude DURAY indique qu'une commission spécifique se tiendra prochainement sur ce projet.

PERSONNEL

Renouvellement de la convention d'adhésion au service intérim avec le Centre de Gestion

Rapporteur : Noël CADET

Noël CADET Adjoint au Personnel, rappelle à l'assemblée délibérante que les centres de gestion peuvent proposer aux collectivités un service d'intérim qui permet la mise à disposition d'agents intérimaires pour pallier les absences momentanées de personnel ou renforcer ponctuellement le service public local.

Il précise que la commune de Frontenex adhère déjà à ce service et que l'agent recruté dernièrement au secrétariat de mairie pour un remplacement est intérimaire du Centre de Gestion.

La mise à disposition peut intervenir dans les trois situations suivantes prévues par le code général de la fonction publique:

- l'accroissement temporaire ou saisonnier d'activité,
- le remplacement d'agents sur emplois permanents,
- la vacance temporaire d'un emploi permanent dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Le Centre de gestion de la Savoie met en œuvre cette mission facultative depuis plusieurs années et propose aux collectivités et établissements publics affiliés une convention qui présente une réelle souplesse.

En effet, l'adhésion à cette convention est gratuite et n'engage pas l'employeur territorial qui la signe à avoir recours au service intérim du CDG. Elle permet un accès aux prestations du service intérim pour une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction. Ainsi, il n'est pas nécessaire pour la collectivité qui sollicite la mise à disposition d'un agent d'établir une convention pour chaque remplacement. En cas de besoin, le remplacement peut s'effectuer dans des délais très brefs et en toute sécurité juridique pour la collectivité bénéficiaire.

Le contrat de travail est passé entre le CDG et l'agent mis à disposition ; la collectivité bénéficiaire fixe le montant de la rémunération et les modalités d'organisation du temps de travail. Les frais de gestion s'établissent à 6 % pour le portage administratif (cas où la collectivité dispose d'un agent, le CDG portant le contrat et assurant la gestion administrative) ou à 7,5 % pour l'intérim (cas où la collectivité charge le CDG d'assurer la recherche du candidat et de le mettre à sa disposition).

Noël CADET propose à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le Centre de gestion la convention d'adhésion au service intérim.

VU le code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles L.452-30 et L452-44,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

VU la convention d'adhésion au service intérim proposée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie,

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve la convention d'adhésion au service intérim,
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec le Centre de gestion de la Savoie.

FINANCES

Remboursement partiel d'une facture d'eau à un locataire d'un logement communal

Rapporteur : Claude DURAY

Claude DURAY indique que Monsieur et Madame GANZER ont été locataires d'un appartement dans le groupe scolaire d'avril 2021 à juillet 2022. Une fuite d'eau sur le chauffe-eau solaire installé dans le grenier du groupe scolaire, non accessible aisément pour les locataires, a été détectée en raison d'une infiltration d'eau dans l'appartement. Un plombier est intervenu pour la réparation du groupe sécurité et du siphon du chauffe-eau en février 2022. Lors de la réception de leur facture d'eau, celle-ci s'est avérée anormalement élevée, liée à cette fuite qui devait être ancienne.

Sur les 115 m³ consommés sur l'année, il propose au Conseil Municipal, qui accepte à l'unanimité, de prendre en charge et de rembourser la somme de 199.01 € correspondant à 50 m³ hors abonnement, à M. et Mme GANZER.

VIE ASSOCIATIVE

Chèque associatif 2022 : règlement financier

Rapporteur : Noël CADET

Noël CADET rappelle que par délibération du 24 avril 2009, le Conseil Municipal de Frontenex avait instauré le système du chèque associatif qui consiste en une réduction du prix de la cotisation versé à une association pour les jeunes de la Commune. Depuis la rentrée 2022, 172 enfants de Frontenex de moins de 18 ans, au 1^{er} janvier de l'année, ont bénéficié d'un chèque associatif d'un montant de 50 €, valable pour une seule inscription.

Dans la continuité des délibérations des 10 octobre 2022, 14 novembre 2022 et 9 décembre 2022, par lesquelles le Conseil Municipal a attribué des subventions pour 169 chèques (8 450 €), il est proposé au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité, d'attribuer une subvention en découlant à l'association UNION OLYMPIQUE ALBERTVILLE pour 3 chèques, soit 150 €.

BIBLIOTHEQUE

Plan de développement de la lecture publique 2022-2027 : signature de la convention socle

Rapporteur : Claude DURAY

Claude DURAY indique qu'il est nécessaire de signer une convention socle fixant les modalités de partenariat et permettant de bénéficier des services offerts par le Conseil Savoie Mont Blanc.

Il fait lecture de cette convention dont les principaux termes sont :

- la signature de cette convention est obligatoire pour accéder aux services de la Direction de la Lecture Publique
- la Commune s'engage à :
 - faire fonctionner son équipement de lecture publique conformément aux dispositions légales
 - désigner un interlocuteur chargé des relations courantes avec la Direction de la Lecture Publique
 - renseigner annuellement une enquête du Ministère de la Culture
 - assurer le défraiement des personnels salariés et bénévoles, lors de tous déplacements liés à l'activité de la lecture publique
 - assurer tous les documents et matériels prêtés par la Direction de la Lecture Publique
- la convention est signée pour la durée correspondant à celle de la validité du plan de développement de la lecture publique, soit 2022-2027

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer la convention avec le Conseil Savoie Mont-Blanc.

URBANISME

Dénomination de 2 voies : Impasse du Clos des Fées et rue du Poyet

Rapporteur : Noël CADET

Noël CADET propose au Conseil Municipal, qui accepte à l'unanimité, de créer deux nouvelles voies sur Frontenex :

- Impasse du Clos des Fées qui desservira les 5 nouvelles maisons en cours de construction dans la rue des Tilleuls, en dessous de l'immeuble « La Belle Etoile »
- Rue du Poyet, voirie traversante entre la rue de Princens et la rue de Tamié et qui desservira le futur lotissement « Domaine du Poyet »

SECURITE

Point sur l'installation d'un système de vidéo-protection

Rapporteur : Claude DURAY

Claude DURAY indique que l'entreprise PSP finalise le système de vidéo-protection sur le territoire de la commune, opération qui devrait être achevée en février 2023. Il reste le secteur du skatepark dont les travaux de génie-civil viennent de s'achever, celui de la rue de Barral à son croisement avec la rue de la Mairie, ainsi que le secteur de la gare et du collège (depuis le gymnase des Grands Champs).

QUESTIONS DIVERSES

Informations du Maire

Claude DURAY fait part de plusieurs informations survenues depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

- Le local ayant abrité l'aumônerie du Collège depuis 30 ans a été libéré et une commission qui s'est tenue le 17 janvier 2023 a permis de définir les premières orientations sur son devenir
- Lydie JARRET a été embauché au secrétariat de mairie pour quelques mois dans le cadre d'un remplacement de congés maternité
- Une consultation a été lancée pour un marché de maîtrise d'œuvre en vue de la pose de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communaux (écoles et gymnase des Coquelicots). Les offres sont attendues pour le 26 janvier.
- En collaboration avec la Commune, une pièce de Théâtre a été jouée le 14 janvier à la salle polyvalente par la troupe « La Compagnie des Affranchis », et a été un succès
- Les médecins généralistes du Centre Médical ont fait une demande d'extension pour un 5^{ème} cabinet. Ce dossier sera étudié en commission Travaux. Il précise que d'autres projets de maisons médicales sont en cours sur le territoire (Gilly, Grésy...).
- Le repas des aînés aura lieu à la salle polyvalente le dimanche 29 janvier
- Des échanges sont en cours avec les clubs de football et de tennis suite à la reprise dans le giron communal des terrains de foot et de tennis, afin de recueillir leurs projets et leurs besoins. Sandrine POIGNET demande qu'une commission soit organisée sur cette thématique afin de connaître les besoins réels et arbitrer certains choix. Claude DURAY confirme que cela sera le cas. Noël CADET précise que c'est le budget qui permettra également de trancher.
- Dans le cadre de la grève du 19 janvier, le service minimum d'accueil a été mis en place dans les écoles avec 3 agents qui ont assuré cette mission.
- Le composteur de la Balme a été démonté car il fonctionnait mal. Emilie ROUGIER précise qu'il manquait d'entretien régulier et qu'il devenait une déchetterie (couches usagées...). Suite à une réunion ce jour sur site avec ARLYSÈRE, il sera réfléchi à la pose d'un autre composteur (jardins familiaux...) dans de meilleures conditions (ombre, sans gravier en dessous...).

Compte rendu des délégués des communes sur le fonctionnement des différentes intercommunalités

Les délégués des différents EPCI, dont la commune est membre, évoquent les dossiers en cours.

ARLYSERE

Claude DURAY fait part de plusieurs informations :

- Des études de faisabilité ayant été retardées avec la crise du Covid sont relancées : itinéraire vélo entre Albertville et Beaufort, création d'un « espace montagne et olympisme » à la Halle Olympique
- Les tarifs de différents services publics (piscine, cinéma....) ont été fixés sans hausse trop significative
- Des redevances spécifiques pour l'installation des Gens du Voyage sont à l'étude

Sandrine POIGNET demande si des informations précises ont été communiquées sur la tarification des déchets dès 2023. Claude DURAY indique qu'à ce jour, rien de concret n'a été annoncé.

Laurent VERNAZ a été surpris de voir qu'ARLYSERE avait investi dans un nouveau camion de collecte des ordures ménagères alors que le porte à porte va être abandonné. Claude DURAY indique que l'installation de moloks va se déployer progressivement mais ne sera pas finalisé avant au moins 5 ans. Il précise que sur Frontenex, il est prévu plusieurs moloks dans le projet immobilier du Poyet, qui seront également utilisables par les habitants de la rue de Princens.

SI DU FORT DE TAMIE

Alain REGAUDIAT indique qu'en 2023, la commune participera financièrement pour la dernière fois au fonctionnement du Fort de Tamié car légalement, si ARLYSERE ne reprend pas cette compétence cette année, le syndicat ne pourra plus gérer le fort.

Questions diverses

Laurent VERNAZ sollicite plusieurs compléments d'informations issues des derniers conseils municipaux ou réunions de municipalité :

- la réflexion a-t-elle avancée sur l'adhésion de la commune au Parc des Bauges. Claude DURAY indique que le retour de certaines communes adhérentes n'est pas très positif et donc que Frontenex ne participera pas.
- Sur le déneigement opéré directement par ARLYSERE dans des zones d'activités. Claude DURAY indique que la commune de Frontenex n'est pas concernée
- En cas de délestage (électricité), les écoles seraient fermées ? Claude DURAY indique que cela avait été précisé par l'Education Nationale pour des raisons de sécurité (fonctionnement du système de sécurité incendie devenu inopérant...)
- Sur une demande d'installation d'une activité de peinture artistique par une personne ? Claude DURAY indique qu'il faut voir les conditions (association ? installation du demandeur sur la Commune ?) avant de décider

Sandrine POIGNET demande l'avancement de l'installation de la fibre optique.

Claude DURAY indique que des secteurs sont desservis et que cela devrait être finalisé au cours du 1^{er} semestre 2023.

Aurore BERTAUX demande l'état d'avancement de la rétrocession du lotissement « La Colline de Rochebourg » par CAPELLI.

Il est indiqué qu'il manque quelques retours techniques (compte rendu des passages caméra des réseaux humides) mais que l'éclairage public a été revu et est en état de fonctionnement.

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au 24 février 2023 à 19h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h05

Le Maire, Claude DURAY

Le Secrétaire de Séance, Patrice JACQUIER

Ce procès-verbal est affiché et diffusé à titre provisoire dans l'attente de son approbation définitive lors de la prochaine séance du Conseil Municipal